

L'opinion publique existe-t-elle ?

La controverse qui nous intéresse ici porte sur une question qui n'est pas réglée d'un point de vue théorique, malgré une relative fermeture dans les faits : l'opinion publique existe-t-elle ? Plus particulièrement : les sondages d'opinion mesurent-ils réellement ce qu'ils prétendent mesurer ? C'est Marc Jacquemain, spécialiste de la sociologie des idéologies, qui a accepté de nous présenter la controverse. Le texte qui suit résume ses propos lors de notre rencontre.

La controverse sur l'existence d'une opinion publique est d'autant plus intéressante qu'elle est assez mûre, que les termes sont bien posés, qu'elle a évolué dans le temps et qu'elle n'est pas dépassée. En sciences sociales, les boîtes noires peuvent à tout moment être rouvertes, certainement beaucoup plus facilement qu'en sciences de la nature, par exemple. Comme nous le montrerons dans cette contribution, le temps est une variable essentielle dans l'étude des controverses, au même titre que la prise en compte de leur clôture ou de leur stabilisation.

Identifier la controverse

Si la controverse sur l'opinion publique est relativement stabilisée, c'est essentiellement parce qu'il devient difficile de remettre en cause l'idée du sondage d'opinion. Les critiques formulées, qu'elles émanent des sociologues américains des années 1940 ou de Pierre Bourdieu trente ans plus tard, restent cependant pertinentes. Nous pouvons les illustrer par le cas libyen : quel(s) impact(s) pourrait avoir un sondage d'opinion agrégeant les « pour », d'un côté, et les « contre », de l'autre, face à l'intervention de l'OTAN en Libye ? Qu'est-ce que cela traduit sur les limites au soutien à la Belgique engagée dans le conflit ? Qui plus est, une enquête d'opinion sur la légitimité de l'engagement de la Belgique indique-t-elle ce qui va se passer dans l'avenir ? Nous pourrions répondre, dans un premier temps, par l'affirmative, puisque si les sondages d'opinion mettent en évidence de lourdes critiques, cela va agir sur l'auto-détermination des gouvernants. Dans un second temps, nous répondrions pourtant par la négative car ces critiques ne traduiraient pas nécessairement l'existence d'une opposition agissante, opérante, s'il n'y a pas de mobilisations. Toutefois, en partant de la considération, typique en sciences sociales, selon laquelle une chose est réelle dans la mesure où les individus la considèrent comme telle, le dispositif du sondage d'opinion est perçu comme suffisamment réel par les acteurs politiques pour le devenir. Nous pouvons, cependant, aujourd'hui identifier diverses possibilités de réouverture de la controverse : 1) le débat public la maintient ouverte, 2) un nouveau paradigme peut bouleverser la réalité sociale, 3) les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) influencent la mesure de l'opinion et sa construction, et 4) de nouveaux questionnements empiriques apparaissent notamment sur l'interaction entre opinion publique et gouvernement.

Contester les sondages d'opinion

Comme le souligne Patrick Champagne (1990), si les critiques formulées par Bourdieu sont valides sur le plan épistémologique, il a négligé une chose : le dispositif du sondage d'opinion se maintient, il est devenu partie intégrante de la réalité sociale. La controverse tient essentiellement parce que les décideurs politiques la font exister : ils mesurent l'opinion publique et la considèrent comme réelle. En soi, la solidité du dispositif réside, d'une part, dans sa légitimité démocratique et repose, d'autre part, dans le cas du sondage pré-électoral,

sur une validité empirique, une capacité à prédire, une capacité de falsification, une vérification ex-post. Champagne appelle cela un transfert illégitime de légitimité : le sondage est homologué au dispositif électoral, il dispose donc d'une capacité effective à prédire des comportements. Ce dispositif, sans doute solide dans le cas du comportement électoral, a été, d'un point de vue purement opérationnaliste, transposé dans d'autres domaines où les individus n'auront pas à prendre la décision réelle, en supposant qu'un sondage soit mené sur l'intervention en Libye, par exemple. Or, l'homologie entre le dispositif de sondage et le dispositif électoral n'est pas reproduite.



© Beboy - Fotolia.com

Certes, les polémiques, comme celle soulevée dernièrement en France sur « faut-il publier les sondages avant les élections ? », sont récurrentes. Cependant, il reste frappant qu'elles n'entament pas le crédit global du sondage d'opinion. En effet, à chaque élection, ceux-là mêmes qui critiquent les sondages d'opinion, à savoir les acteurs politiques, sont les premiers à se ruer dessus et à agir en fonction d'eux. Le crédit est réel et la croyance est effective. Et, malgré le jeu politique autour des sondages, les politiques y croient. Bien entendu, toute possibilité de rouvrir la controverse n'est pas définitivement exclue mais elle devient de plus en plus difficile, et ce, intrinsèquement, parce que cela reviendrait à modifier l'image que l'individu se fait de la société. Loïc Blondiaux a d'ailleurs un très bon argument, dans la lignée de Thomas Samuel Kuhn, lorsqu'il nous explique que l'on n'abandonne pas un paradigme sans disposer d'un nouveau. Or, le problème majeur issu

de la critique des sondages porte sur le fait que, malgré le crédit et la validité de la critique, les détracteurs n'avancent aucune définition alternative de l'opinion et de sa mesure.

En dehors de la critique récurrente et nonobstant la faiblesse de l'occurrence, ce qui pourrait remettre en question le paradigme serait de voir un sondage démenti par un mouvement social, à l'image de cet exemple extraordinaire, même si ce n'est pas un sondage, de l'éditorial de Pierre Viansson-Ponté, « La France s'ennuie... » dans *Le Monde* (février 1968), juste avant mai 68. Dans le cas où nous aurions mené un sondage montrant le contentement général des Français, le démenti par les faits aurait été effectif. Il convient donc de noter que l'opinion n'est pas exactement ce que mesurent les sondages. Toutefois, sans phénomène de ce type, sans contradiction manifeste entre des mobilisations sociales et la conception sondagière de l'opinion publique, celle-ci se maintiendra.

James Fishkin (1991) pourrait proposer un autre paradigme : le sondage délibératif. Celui-ci repose sur une conception plus exigeante normativement de l'opinion. Dans ce cas, l'opinion publique se voit associée à la discussion, à la délibération. Cependant, le processus reste très complexe, coûteux et rencontre de nombreux risques d'interprétation (forte influence du contexte et des circonstances, manipulation, etc.), sans compter que cela repose sur une nouvelle insertion normative et ne correspond pas à la construction de l'opinion pour la majorité des individus. La réalité de la démocratie ne serait donc plus l'agrégation des préférences mais la délibération. Cela va à l'encontre de l'insertion normative dominante dans le champ, qui, aujourd'hui, ne se soucie pas de savoir comment les opinions sont construites. L'insertion normative dominante considère, en effet, que les opinions sont agrégées. *A contrario*, Fishkin tente une nouvelle définition en insistant sur le fait que la véritable opinion doit être délibérée, discutée, pour correspondre davantage à la notion d'« opinion publique », puisque ce que recueille un sondage, dans le paradigme actuel, sont *in fine* des opinions privées. Pourtant, en toute hypothèse, si cette insertion normative devait devenir dominante, le sondage délibératif capterait alors la « vraie opinion ». En ce sens, elle ne serait plus agrégée mais construite.

Composer avec les nouvelles technologies

© Nikolai Sorokin - Fotolia.com



La controverse pourrait également se voir rouverte, dans les prochaines années, par de nouvelles questions majeures liées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), et ce, sous deux aspects.

Le premier concerne le processus de construction de l'opinion qui se fait avec des outils tout à fait différents, qui ont été très peu théorisés : que représente un échantillon en ligne ? Un sujet au cœur de la controverse future sera certainement l'usage de l'enquête en ligne. Les grandes enquêtes scientifiques, comme *European Social Survey*, sont seulement en train d'envisager la possibilité de tester ce type de sondage.

Le second repose sur la production d'opinion par le développement d'Internet. Le rôle de cette production paraît manifeste dans certains événements sociaux avérés, comme les manifestations en Iran après la réélection de Mahmoud Ahmadinejad, les manifestations en Tunisie... Tous les nouveaux médias sociaux jouent un rôle central dans la propagation de logiques de protestation, produisant des pratiques nouvelles. Par conséquent, les théoriciens de l'opinion devront immanquablement explorer le sujet.

Il faut tenir compte du fait que les nouveaux médias paraissent beaucoup plus interactifs et que leur usage s'apparente à une quasi délibération. Partant, la controverse s'émancipe également puisqu'une partie de la littérature qui considère que les médias imposent leurs cadrages redevient discutable. Dans cette configuration, le journaliste professionnel n'impose plus son cadre, qui devient au contraire négocié.

Renouveler la théorisation de l'opinion

Une dernière possibilité de réouverture de la controverse pourrait provenir de la question posée par James A. Stimson (2004) qui repose sur les limites de l'opinion opérante. Dans cette optique, l'auteur propose de théoriser l'opinion publique dans ses rapports avec le gouvernement et de construire un modèle « thermostatique » de l'opinion publique. Si l'on considère que l'opinion publique, dans ses relations avec la politique publique, est incapable de formuler un diagnostic de politique publique dans l'absolu, elle a la capacité, cependant, de formuler un diagnostic de politique publique relatif. Par exemple, « nos autoroutes sont trop mal entretenues » ; « il faudrait plus d'argent pour les autoroutes ». L'opinion est donc capable de réagir comme un thermostat en disant : « c'est trop chaud ou c'est trop froid ».

L'idée de Stimson, étudiant les États-Unis, est de montrer que les variables fondamentales d'opinion politique liées à des politiques publiques ont tendance à fonctionner de manière cyclique, et ce, parce que le gouvernement a tendance à réagir. Ce paradigme, sans rentrer dans sa modélisation mathématique, est intéressant car il tend à définir de façon beaucoup plus minimale l'opinion, en s'interrogeant sur ce qui est opérant et en montrant dans quelle mesure l'opinion oblige le gouvernement à tenir compte de la demande sociale, réagit ensuite à la manière dont le gouvernement a évolué, et ainsi de suite. Ce paradigme est également intéressant car il propose de sortir du débat presque ontologique portant sur le fait de savoir si l'opinion publique existe ou non. Stimson démontre qu'elle existe bien, mais dans certaines limites. Cela n'en fait pas un idéal normatif mais il y a une interaction et, par conséquent, l'on peut objectiver l'opinion publique.

Définir la controverse

La controverse qui nous occupe se trouve dans une configuration particulière, en ce sens qu'elle ne s'apparente pas à une controverse purement technique. Par contre, il semble difficilement imaginable de considérer une réouverture de la controverse provenant de la société civile. Le sondage est un dispositif puissant parce qu'il articule légitimité politique (« *one man, one vote* ») et validité scientifique (la capacité à

prédire effectivement le comportement électoral). Attaqué par une face, le dispositif « sondage » peut toujours se défendre sur l'autre et il semble difficile de le contester radicalement, faute d'alternative.



Les principales tentatives de réouverture de la controverse portent plutôt sur l'usage des sondages et en particulier sa publication en période électorale. Il y aurait deux choses à en dire. La première est empirique : on distingue deux courants sur l'influence des sondages. Il y a ceux qui ont tendance à plutôt mettre en évidence le *bandwagon effect*. Dans ce cas, le sondage montre le vainqueur et les individus vont au secours de la victoire. Puis, il y a un courant qui focalise plutôt sur le *underdog effect* : le sondage remobilise les perdants. De sorte qu'au total, l'influence du sondage sur le résultat paraît contradictoire. D'un point de vue normatif, la controverse sur la publication des sondages, suppose, à la manière de Jean-Jacques Rousseau, que la volonté générale est biaisée si les gens connaissent les volontés des uns et des autres. Cette conception est très discutable, puisqu'elle revient à proscrire toute forme de délibération.

Ce qui est évidemment absurde, car on est toujours influencé, et, si l'on interdit la publication des sondages, tout ce que l'on fait est de produire une asymétrie d'information entre ceux qui ont les moyens de s'offrir des sondages privés et ceux qui n'en disposent pas. Cela réserve *de facto* le sondage d'opinion aux décideurs. Par conséquent, interdire la publication des sondages a un réel effet pervers, en déséquilibrant encore davantage la relation entre décideurs qui, disposant de sondages privés, connaissent les tendances et une opinion publique qui se prononce dans le brouillard.

L'opinion publique : une controverse particulière

La controverse sur l'opinion publique a deux aspects essentiels et particuliers qui la distinguent de la controverse classique ou du débat de société. Elle s'apparente en effet à une controverse empirique quasiment

inséparable d'une controverse normative car elle porte moins sur l'existence de l'opinion publique que sur ce que l'opinion publique est : « quel est le mode légitime d'expression de l'opinion ? ». Sur ce point, l'empirique et le normatif ne peuvent pas être dissociés. Un politicien professionnel affirmera que le mode légitime de l'opinion apparaît lorsque les gens élisent leurs députés. Par contre, un activiste vous dira que le mode légitime d'expression s'apparente à la mobilisation. Le militant a bien d'autres choses à dire et à faire que simplement se rendre aux urnes. Le sondage apparaîtra pertinent dans le premier cas et pas dans le second.

Cette controverse sur l'opinion publique semble plus inextricable qu'une controverse sur le nucléaire parce que, pour cette dernière, il y a certes un aspect empirique et un aspect normatif, mais on pourrait envisager de les scinder. Une chose est de connaître les risques, une autre est de savoir si ce sont des risques acceptables et quels prix nous sommes prêts à payer face aux risques. Dans le cas de l'opinion publique, le normatif est presque consubstantiel à la définition de l'empirique. Autrement dit, la question de savoir si l'opinion publique existe indépendamment de toute considération normative n'a pas de sens. Par exemple, cela a un sens de dire que, après George Gallup, l'opinion publique s'est mise à exister. La notion est, en ce sens, inséparable de certains éléments normatifs. Il en va de même pour la démocratie. On ne peut construire une définition de la démocratie purement empirique, parce que le mot est à ce point chargé de connotations normatives que l'on ne peut l'en débarrasser dans la représentation que se font les gens de la démocratie.

La place du scientifique dans la société

Il faut par contre, au sein des discours sur les controverses scientifiques et leurs répercussions sur la société, distinguer la légitimité de l'accord en science. En effet, sur quoi porte l'accord ? Les scientifiques peuvent être d'accord sur des éléments très factuels, mais sur les conséquences sociales, la communauté scientifique n'a rien à dire en tant que telle. En soi, les scientifiques n'ont aucune légitimité sur les aspects normatifs, ils ont une légitimité sur les aspects factuels. Le scientifique peut dire qu'il y a un gène qui influence l'homosexualité, par exemple, mais c'est à la société de considérer si cela a de l'importance ou non. Quand David Hume parle du passage de « être » à « doit », il dénonce l'illégitimité argumentative. C'est fondamental. Les scientifiques ont de plein droit la légitimité pour dire « ce qui est » mais ils n'ont pas de légitimité pour dire « ce qu'il faut faire ». Ou, plus exactement, ils peuvent avoir leur avis, mais, sur la question du « quoi faire », ils sont des citoyens comme les autres.

Les bénéfiques et enseignements de la controverse

Il faut relire Stephen J. Gould (1997) dont tout le travail consiste à dire que la science ne progresse que par ses erreurs. Dès lors, si l'on ne se trompe pas, on ne découvre rien. En ce sens, la controverse est un moment tout à fait décisif. Sans certitude quant au fait de savoir s'il faut vouloir étendre partout, à la manière de Kuhn, la distinction entre science et révolution scientifique, il importe cependant de constater que toute controverse amène à faire progresser la science. Et elle ne peut progresser autant, par définition, si l'on ne se trompe pas. Cela devient fondamental dans la pédagogie de la science parce que, en règle générale, on a tendance à diffuser les connaissances scientifiques comme étant des choses éternelles. Il faut parfois arriver très loin dans une carrière scientifique ou une réflexion scientifique pour se rendre compte du cheminement. Pédagogiquement, c'est certainement une erreur ; il importe de comprendre un certain nombre de concepts au regard de leur histoire et de leur sens propre.

Envisageons le cas de la statistique, par exemple : elle relève de constructions humaines pour répondre à des questions humaines. Un autre exemple est celui du débat sur le créationnisme. Il y a une erreur pédagogique monumentale qui est de faire croire que l'on oppose la vérité à l'erreur. Or, la science ne nous parle pas de la « réalité en soi » ; elle nous parle du monde phénoménal et de ce que nous sommes capables d'expliquer. Partant, ce qui fait l'intérêt de l'évolutionnisme, ce n'est pas tant qu'il soit « plus » ou « moins » vrai au sens fort du terme, mais qu'il soit davantage en cohérence avec la démarche scientifique. Ce qui paraît essentiel dans la démarche scientifique, c'est précisément sa capacité à reconnaître qu'elle n'est pas une connaissance certaine. Par définition, la seule connaissance certaine s'apparente à la foi. La foi n'est pas susceptible d'être remise en question par la réalité, alors que la connaissance scientifique l'est toujours. Le progrès serait que l'on développe une démarche de curiosité expérimentale, de vérification, de doute, etc., plutôt que d'asséner les découvertes scientifiques comme des espèces d'évidence qui ont toujours été présentes. Il convient donc d'expliquer aux étudiants que la science ne repose pas sur une opposition entre la vérité et l'erreur, au risque de retourner le dispositif religieux mais sur une opposition entre le doute raisonné et la certitude.

Dans nos cours, la controverse sur l'opinion publique trouve sa place, et ce, pour plusieurs raisons. D'abord, en sciences sociales, il n'y a pas unification paradigmatique. Il y a différents courants de pensée qui disposent chacun de leur propre définition des concepts. L'enseignement des controverses permet d'habituer les étudiants à critiquer même des auteurs reconnus et à développer leur aptitude à une démarche d'essais et erreurs, qui est au fondement de l'esprit scientifique.

Marc Jacquemain
(En réponse aux questions de Grégory Piet)
Mai 2011



Marc Jacquemain enseigne la sociologie des idéologies, des processus démocratiques et des identités contemporaines à l'Institut de Sciences Humaines et Sociales de l'ULg.

Grégory Piet est politologue, attaché au laboratoire « Gouvernance et Société » (SPIRAL, Département de Science politique). Ses recherches doctorales, sous la direction de Sébastien Brunet, portent sur l'étude des controverses.

Bibliographie indicative

Champagne, P., Faire l'opinion, Paris, Les éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1990.

Fishkin, J., Democracy and Deliberation, New Haven, Yale University Press, 1991.

Gould, S. J., La mal-mesure de l'homme, Paris, Odile Jacob, 1997.

Stimson, J. A., Tides of Consent. How Public Opinion Shapes American Politics, New York, Cambridge University Press, 2004.